

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°06 - publié le 13 septembre 2023





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du 11/09/2023

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.





Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation.

Coupe René GIRAUD : Les Clubs ci-dessous sont exempts du 1^{er} tour de la Coupe :

- FC MAHORAIS MDA
- JS LIVRON
- ATHLETIC FOOT CEVENNES
- SC ROMANS
- ES LE LARIS
- CS CHATEAUNEUF DU RHONE
- ASSBG AMSV



- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYATCamille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion électronique du 11 / 09 / 2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée :

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2023-24

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2023-2024.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U7	16 Septembre 2023

Pour les CATEGORIES U7 à U11, par PORTAILCLUBS vous rendre dans l'application FOOTCLUBS:

1. Choisir la saison **2023-2024**
2. Cliquer sur le menu « **FOOT animation et loisirs** »
3. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
4. Sélectionner « **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL** » dans « Centre de Ressources »
5. Renseigner « **Accord** » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « **Valider** »
6. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL**, puis cliquer sur **NOUVEL ENGAGEMENT**. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos desideratas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2023/2024. Des vidéos sont également à votre disposition, pour vous accompagner.

Résumé pour saisir un desiderata : Obligatoirement sur Footclubs.





Afin de saisir un Désidérata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un désidérata. La fiche « Engagement & Désidérata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour tout renseignement envoyer un mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr,

Votre demande, envoyée obligatoirement par l'adresse mail officielle du club, sera consultée lors de la prochaine réunion de la commission.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.





Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Date limite engagements : 16/09/2023.

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 16 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

Journée d'accueil du 23/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Journée d'accueil du 30/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 09 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 : Les équipes 1 et 2 de chaque club sont engagées pour cette compétition sauf si le club a fait la demande de retirer son équipe par mail à la Commission.

Le 1^{er} Tour du Festival PITCH aura lieu ce **samedi 16/09/2023 à 13H30**.

Les perdants du 1^{er} Tour ainsi que les équipes 3, 4, 5... des clubs participeront à la Coupe Charles ANDRE. Le 2^{ème} Tour du Festival PITCH U13 et le 1^{er} Tour de la Coupe Charles ANDRE auront lieu le samedi 04/11/2023.

Lors de la diffusion des poules, la 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement





- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage
Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats [Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf](#) sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les poules du 1^{er} Tour sont diffusées sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : [Pitch U13 2023.2024 1er Tour.pdf](#)
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : [Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf](#) et [Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf](#)
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :

La 1^{ère} phase D1 & D2 débutera le **samedi 23/09/2023** à 13H30.

Suite aux indices sportifs sur les 5 saisons précédentes, les 24 premières équipes ont été positionnées en D1, les suivantes en D2.

- ✓ La D1 est constituée de 3 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match sec pour la première phase. Les deux premiers de chaque poule (si éligibles) représenteront le District au Critérium LAURA Foot.

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2024 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

- ✓ La D2 est aussi constituée de 3 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match sec. Les deux premiers de chaque poule monteront en D1 après la trêve.

Vous retrouvez la planification des matchs sur le site du District dans les compétitions et sur votre Footclubs.

La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès.

Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :

La phase de brassage débutera le **samedi 23/09/2023** pour les deux niveaux.

Les poules de brassage sont diffusées sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : [U13 Promotion d'Excellence.pdf](#) et [U13 1ère Division.pdf](#)





La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 15H30 à ce jour.

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : [U13 Brassage Feuille de Match.pdf](#)

et à nous retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 & Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour donner suite aux nouveaux engagements les clubs sont priés de prendre en compte les modifications suivantes :

Poule A : Passage d'une poule de 8 équipes à une poule de 10 équipes. Intégration des équipes de OL SALAISE RHODIA 3 et FC MUZOLAIS 2. Début de la compétition le 24/09/2023.

Poule B : Retrait de FC RAMBERTOIS.

Poule C : US CLONAS 2 VALLONS 2 remplace l'exempt.

Poule D : US PONT LA ROCHE 2 remplace l'exempt.

Poule H : Passage d'une poule de 8 équipes à une poule de 10 équipes. Intégration des équipes de AS VERNOUX 1 et US VALLEE JABRON 3. Début de la compétition le 24/09/2023.

Coupes :

Le 1^{er} Tour est programmé le dimanche 24 septembre 2023.

Le tirage des coupes U15 JP QUINTIN (D1 et D2), et Gilbert PESTRE (Brassage) est en ligne.

Coupe Gilbert PESTRE : Compte tenu du nombre d'équipes engagées un tour de cadrage sera programmé le 28/01/2024.

Compte tenu du nouveau calendrier de la poule U15 Brassage Poules A et H, les équipes de ces poules et leurs adversaires en Coupe Gilbert PESTRE sont exemptés.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

D1 et D2 :

Début des compétitions : Samedi 16 Septembre 2023.





Brassage :

Modification du calendrier : Compte tenu de l'intégration tardive d'équipes, certaines poules seront constituées de 10 équipes (pour 8 initialement prévu). En conséquence les poules concernées débiteront la compétition le samedi 16 Septembre 2023 (voir calendrier en ligne).

Coupe VIVIER BOUDRIER :

1^{er} Tour : Samedi 23 Septembre 2023. 22 Rencontres.

Sont exemptées du 1^{er} Tour de la Coupe VIVIER BOUDRIER les équipes U17-1 des clubs engagés en Coupe GAMBARDELLA. Ne sont pas concernés par ces exemptions les clubs ayant des équipes engagées au niveau régional en championnat (U18R).

La rencontre JS LIVRON 2 – GFHT 2 est recalée à 17H00 en raison de l'organisation de la journée d'accueil U9 sur le même site.

2^e Tour : Samedi 21 Octobre 2023.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Rappel réglementaire :

Les joueurs U17 participants aux compétitions U20 sont soumis à l'article 73.2 a des Règlements Généraux, sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

D1 et D2 :

Compte tenu des désengagements enregistrés la Commission est contrainte de revoir la formule des compétitions pour cette saison. Soucieuse de l'intérêt général et souhaitant proposer une pratique en phase avec les objectifs de développement pour cette catégorie U20, les compétitions sont donc revues et modifiées pour proposer le schéma suivant :

U20D1 : 1 poule de 12 équipes.

U20D1 : 1 poule de 12 équipes. Car retrait DU FC TRICASTIN le 04/09/23.

Début des compétitions : Samedi 16 Septembre 2023.

Coupe Georges ETIENNE :

Au regard du calendrier chargé, la Coupe Georges ETIENNE initialement programmée ne se déroulera pas cette saison.





COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du 10 septembre 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Le calendrier de la poule D1 est en ligne. Cette poule comprend les équipes de St Romain de Surieu 1, Chateauneuf s/ Isère, Boulieu les Annonay, Trefle foot, Ruoms, Pierrelatte, Felines St Cyr Peaugres, Tain Tournon, Rochemaure et l'entente USVJ/FCV.

Merci de nous faire remonter vos remarques concernant les installations et les demandes diverses.

Le calendrier de la D2 seront faits lundi prochain le 18 septembre. Première journée le 01 octobre. Les équipes engagées à ce jour sont : Villevocance, St Marcel les Valence, Sud Ardèche, BBRM, Colombier St Barth, Eyrieux Embroye, Hauterives, FC Muzolais, Plateau Ardéchois, St Alban d'Ay, SC Pirailon, Davezieux, Pont La Roche, Val d'Ay, Larnage Serves et Hostun.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans





la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Le calendrier sera fait lundi prochain 18 septembre. Les équipes engagées à ce jour sont :

ACE, Valensolles, St Donat 2, Roiffieux, Berzème, Bourg St Andéol, Chateauneuf du Rhône, Mélas Le Teil, Joyeuse St Paul, St Priest 07, St Romain de Surieu 2, Baix, Chateauneuf de Galaure, Rhône Crussol 2 et Bas Vivarais.

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11, les U10, les U9.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

A ce jour, seuls 4 clubs sont engagés : St Marcel les Valence, Bren, Hauterives et Salaise Rhodia

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.





Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

CHAMPIONNAT U18 F A 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Les équipes engagées sont les suivantes :

Rhône Crussol, FC540, St Romain de Surieu, St Marcel les Valence, Ent. Nord Drôme, Pierrelatte, Tain Tournon, Davezieux, Vallée du Doux, Joyeuse St Paul, Cornas et Salaise Rhodia.

Les calendriers seront faits lundi prochain 18 septembre.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI.

Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail a la commission féminine avant le lundi midi.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la [personne de permanence](#) et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : 1^{er} octobre, 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1^{er} juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.

Une information va être envoyée aux clubs sur le foot loisirs sur leur boîte mail officielle.





COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du 12/09/2023

Présidence : ZAVADA Richard

Présents : PLAN Joël, VILLAND Jean-François,

Absent excusé : DELORME Bernard.

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

Sans objet.

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

Classement des terrains, initial, changement de niveau ou confirmation,

➤ Classement initial en gazon naturel T6 PN

COLOMBIER LE JEUNE - Stade des VIGNES - NNI N° 070680101. Cette installation, non clôturée, était classée T7PN, à l'échéance du 19/11/2022. La commission prend connaissance de la demande de classement de la mairie du 26/07/2023, et du rapport de visite de Monsieur Bernard Delorme Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 19/07/2023 et de l'attestation de capacité du 26/07/2023.

SAILLANS - Stade des Chapelains - NNI 262890101. Cette installation, non clôturée, existante, n'a jamais été classée, avec visite de la CDTIS. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 27/07/2023, du rapport de visite de MM Richard ZAVADA et Joël PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 25/07/2023 et de l'AOP du 25/07/2023.





➤ **Classement initial en gazon naturel T7 PN**

CHAMPAGNE - Stade de l'abreuvoir 2 - NNI 70510102 classement initial T7. Cette installation, non clôturée, existante, n'a jamais été classée, avec visite de la CDTIS. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche du 07/09/2023.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

ECLAIRAGE, initial

- **E6-LED**

COLOMBIER LE JEUNE - Stade des vignes - NNI 70680101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/07/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Bernard DELORME, le 19/07/2023, membre du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 183 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.60.

MOURS ST EUSEBE - Stade Hervé Potignat 1 - NNI 262180101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/08/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 22/08/2023, Président CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 152 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.52. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70.

MOURS ST EUSEBE - Stade Hervé Potignat 2 - NNI 262180102. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/08/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 22/08/2023, Président CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 154 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.52. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.75.

ECLAIRAGE, changement de niveau

SAINT MARCEL les VALENCE - Stade les Margillières - NNI263130101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/08/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 08/08/2023, Président CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 151 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.49. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70.





ECLAIRAGE, confirmation

- E6-IODE

ORGNAC L'AVEN - Stade Marc DUFFES - NNI 71680101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation, et des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 23/08/2023, Président CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 125 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.72.

PRIVAS - Stade André Blacher - NNI 71860101 - Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation, et des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 04/09/2023, Président CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 120 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.46. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.71.

.....
(6) Eclairage, facturation au Club de : COLOMBIER LE JEUNE, ORGNAC L'AVEN, PRIVAS, SAINT MARCEL les VALENCE, MOURS ST EUSEBE (2).

(3) Installation, facturation au Club de : COLOMBIER LE JEUNE, SAILLANS, CHAMPAGNE.

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/ **DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES**

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2023-2024 - Rectificatif

Pour la saison 2023-2024, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le **1^{er} et le 2^e tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7**, et du **3^e tour au 6^e tour sur un terrain classé T5**.

TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE





QUELQUES RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2023-2024, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2023-2024, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2023-2024, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos





manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).
Prochaine réunion de la Commission **le mardi 14 novembre 2023 à 14 h00**.

Le Président
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°05

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 16 & 17/09/2023

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

RATTRAPAGE TEST TAISA

Tous les arbitres qui n'ont pas effectués les 24 ou 30 accélérations ou qui ne sont pas venus aux Assemblées Générales, sont priés de venir au rattrapage le lundi 25/09/2023 à 18h30 au stade de PONT DE L'ISERE (26)

ANNULLATION DE LA REUNION D'ECHANGES ENTRE LES ARBITRES D1 - D2 & LES ASSISTANTS 1 & 2 ET LES EDUCATEURS - COACHS - CAPITAINES

La C.D.A. a pris la décision d'annuler la réunion d'échanges entre les Arbitres de D1 et de D2 ainsi que tous les Assistants avec les Éducateurs, Coachs et Capitaines, qui devait avoir lieu le samedi 30 septembre prochain au District.

PORTAIL DES OFFICIELS

La C.D.A vous informe que tant que votre licence n'est pas validée, vous ne pouvez pas accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel.

TUTORATS POUR LA SAISON 2023/2024

Lors de l'Assemblée Générale, il a été proposé aux arbitres Adultes, d'effectuer un ou plusieurs tutorats (Jeunes & Adultes), où il vous sera attribué un point (pour 1 tutorat) et deux points (si plusieurs) sur votre classement en fin de saison 2023/2024.

A ce jour, sept arbitres ont postulés.

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER ARBITRE POUR LA SAISON 2023/2024 (ADULTES & JEUNES)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle que le dossier de renouvellement pour la saison 2023/2024 est disponible (uniquement par téléchargement) sur le site internet du District dans la rubrique « Document / Document Arbitrage ».



FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

OCTOBRE 2023

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 23 octobre 2023 au 26 octobre 2023 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 28 octobre 2023 (matinée) au Siège du District

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)

- Samedi 06 janvier 2024 (journée)

- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au Siège du District

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que désormais, il n'y a qu'une **seule adresse e-mail** pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage : statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence, quelque se soit le motif (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) vous devez envoyer un justificatif à la boîte mail de la C.D.A.:

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.



CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de vos coordonnées, vous devez faire un courriel **uniquement** à la boîte Mail de la **C.D.A.** : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

- **HAVARD Clément** : Courriel nous informant de sa candidature à la formation d'arbitre de Ligue. Lu et noté. Le CTDA prendra contact avec vous.
- **KHERBOGOSSIAN Pierre** : Courriel nous informant de sa non-participation à l'échange entre arbitres et clubs du 30/09/2023 et son refus d'échange entre le District du Rhône, pour raisons personnelles. Lu et noté.
- **ZINSOU Romaric** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **AS CLERIEUX BG** : Courriel nous adressant les félicitations à l'arbitre de la rencontre de Coups de France du 03/09/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous transférons celui-ci à l'intéressé.
- **FC VALLEE DU DOUX** : Courriel nous demandant un arbitre à toutes les rencontres de son équipe Seniors D5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **FC SERRIERES SABLON** : Courriel nous demandant un arbitre à toutes les rencontres de son équipe Seniors D5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **ES LE LARIS MONTCHENU** : Courriel nous demandant un arbitre à toutes les rencontres à domicile de son équipe Seniors D5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **ES LE LARIS MONTCHENUSC BOURGUESAN** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U20 pour la rencontre de coupe GAMBARDELLA du 10/09/2023. Lu et noté.
- **FC MONTELIMAR** : Courriel nous informant que la rencontre de U17 du 16/09/2023 se déroulera sur terrain de l'hippodrome. Lu et noté.
- **FC CLERIEUX BG** : Courriel nous informant que la rencontre de coupe René GIRAUD de 17/09/2023, se déroulera sur le terrain de ST DONAT

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT



COMMISSION DES FINANCES

PROCÈS-VERBAL N°01

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 1

Votre premier relevé de compte électronique de la saison 2023/2024 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2023 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 SEPTEMBRE 2023 (montant dû, règlements, correction...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.



MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 Septembre 2023 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 18 Septembre 2023 par mail à l'adresse suivante comptabilite@drome-ardeche.fff.fr, afin de convenir d'une échéance.

AUBENAS FC,
AS FOOTBALL D'ANNONAY,
BEACH TEAM CEVENNES MERIDIONALES,
BOURG LES VALENCE FC,
MAUVES RC,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
CLUB DES JEUNES DE SAILLANS,
FC UPPER VALENCE,
VALENCE FC,
ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE,
VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL CLUB,
ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB,

91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur documents clubs, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardeche.fff.fr

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 30 Septembre 2023 nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 18 Septembre 2023 et de nous proposer une échéance de paiement.

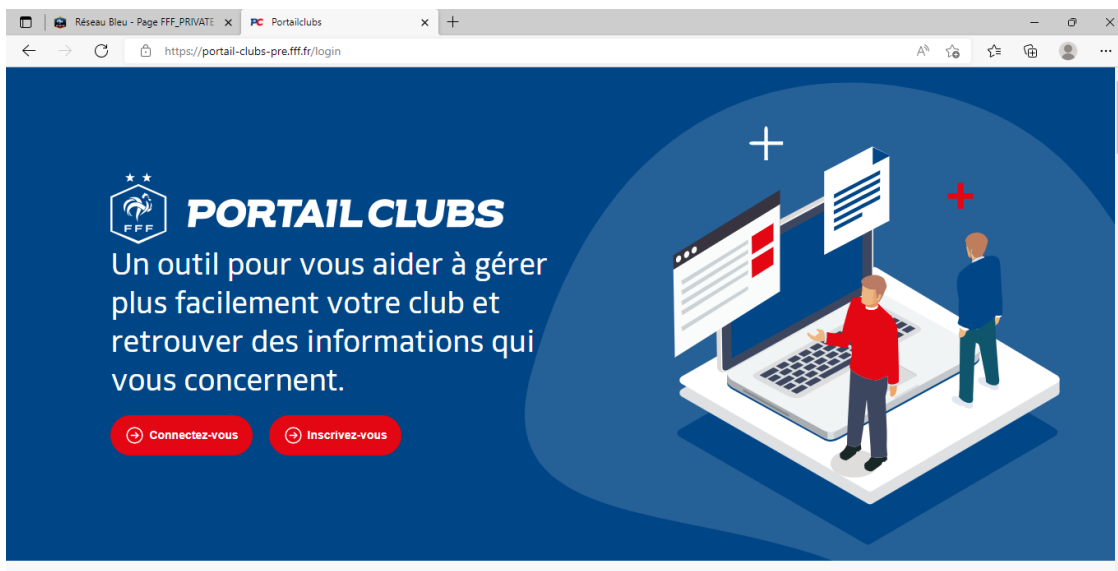
RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVÉ DE COMPTE ET AUTRES INFORMATIONS

Pour réaliser des pré inscriptions, voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à [portailclubs](#), puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via [portailclubs](#) :





- Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.
- **ETAPE 1** : Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.



- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
 - Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
 - Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.

